

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il s'appuie sur un effectif de 119 postes budgétaires, auquel s'ajoute un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

Chargé d'indemnisation

Dénomination du poste :

Chargé d'indemnisation

Rattachement :

Accidents médicaux

Catégorie d'emploi :

Catégorie d'emploi 2, cadre de catégorie A de la fonction publique

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée à temps complet ou détachement

Date de prise de fonctions :

Dès que possible

Localisation géographique :

Montreuil

Rémunération

Selon expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 2003-224 du 7 mars 2003)

Contact :

Lettre de motivation et curriculum vitae sont à adresser au plus tard **le 31 décembre 2022** à :

Directeur des ressources humaines de l'ONIAM

Tour Altaïs
1 place Aimé Césaire
CS 80011 – 93102 Montreuil

Monsieur Denis CASANOVA
Directeur des ressources

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service

Service des Accidents médicaux

Effectif du service

équipe de 18 personnes

Liaison fonctionnelle :

Rattachement hiérarchique à l'adjointe à la cheffe de service, en charge des indemnisations.

Environnement général du poste

L'ONIAM est un établissement public créé par la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé. Il constitue un maillon fort de la démocratie et de la protection des droits du patient. Il a pour mission historique l'instruction et le règlement amiable des litiges relatifs aux accidents médicaux aux affections iatrogènes et aux infections nosocomiales. Ses missions ont progressivement été élargies depuis aux victimes d'autres dommages (VIH, VHC, vaccinations obligatoires, mesures sanitaires d'urgence, Benfluorex, Valproate de sodium).

Le service des accidents médicaux, qui est l'un des 3 services juridiques de l'établissement, assure l'activité cœur de mission de l'établissement (environ 75% des dépenses d'indemnisation versées). Il intervient dans le prolongement des avis rendus par les commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI)

L'oniam est installé depuis le 1^{er} juillet 2020 Tour Altais en proximité immédiate du métro Mairie de Montreuil (ligne 9) dans des locaux totalement rénovés relevant de la qualification HQE (haute qualité environnementale) et bénéficiant de prestations de services collectives de qualité (restauration d'entreprise, espace fitness).

L'accord collectif sur le télétravail est signé depuis le 1^{er} octobre 2021 dans le prolongement de l'accord signé au niveau national.

Description du poste

Le (la) titulaire du poste assure l'instruction administrative et juridique des demandes de règlement amiable concernant plus spécifiquement des dommages corporels de niveau médian à complexes, en lien avec la responsable adjointe.

Activités principales :

- Instruire les dossiers d'indemnisation : analyse des rapports d'expertise et avis rendus par les CCI, ouverture des dossiers, demandes et contrôles des pièces ...
- Gérer la relation téléphonique avec les interlocuteurs du dossier (victimes, avocats, organismes sociaux, Juge des Tutelles, assureurs ...).
- Rédiger des courriers en réponse aux demandes des intervenants aux dossiers, les protocoles d'indemnisation transactionnelle, ...
- Elaborer des offres d'indemnisation dans le respect du délai légal : appréciation de l'étendue des préjudices, chiffrage des préjudices extrapatrimoniaux et patrimoniaux ;
- Présenter des offres aux victimes et les informer de la suite donnée par celles-ci aux autres services.
- Effectuer le suivi administratif des dossiers.
- Contrôle interne des chiffrages.
- Selon les besoins du service, représenter l'ONIAM en commission de conciliation et d'indemnisation (CCI).

Relations fonctionnelles avec les autres services :

- Relations avec les services comptable et budgétaire de l'établissement ;
- Relations avec les services médical et juridique de l'établissement.

Profil recherché

- Niveau BAC +3 minimum, niveau BAC + 5 apprécié.
- Expérience professionnelle (2 / 3 ans) requise en matière d'indemnisation des dommages corporels

Connaissances

- Formation supérieure en droit des assurances / droit de la santé exigé
- Maîtrise des outils informatiques
- Connaissance des règles d'indemnisation en dommage corporel

Aptitudes

- Forte capacité d'adaptation et d'organisation
- Rigueur, autonomie.
- Capacité à communiquer par oral et par écrit
- Diplomatie et sens des relations humaines.